DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE DINÉAULT

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260309-2026_005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2026

Date de convocation : 05/03/2026
Date d'affichage : 12 MARS 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 18 Procuration : 0 Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Menez Ty Lor en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian HORELLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Christian HORELLOU, Hélène POULIQUEN Éric BODIOU, Marie-Louise KERHOAS, Guy LE FLOC'H, Loeizaïg ROBACHE, Jean-Luc VERBRUGGE, Josiane CHARRIER, Jean-Marc CORNILLOU, Marie Françoise ROSPARS, Pierre BESCOU, Marie-Claude NEDELEC, Luc COUSQUER, Anne LARVOL, Philippe MARTEL, Odile CANQUETEAU, Morgane MENEC, Patrice HASCOËT.

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) : M. Matthieu CAUGANT

Secrétaire de séance : Mme Josiane CHARRIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2026-005 - Plan de financement suite à l'acquisition d'une chaudière à pellets

La municipalité de Dinéault souhaite faire l'acquisition d'une nouvelle chaudière à pellets. Un espace est prévu pour son installation dans la salle Tour d'Auvergne, cela permettra une meilleure distribution dans les différents réseaux de chaleur desservis (restaurant scolaire, mairie, école publique, salle).
Le coût de cette opération est estimé à 24 725.06 € HT.
Afin de bénéficier de la subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026, un plan de financement de cette opération est proposé ci-dessous :

Détail des coûts de l'opération	**Coûts en € H.T**
. Acquisition et installation de la chaudière à pellets	24 725.06 €
Coût total de l'opération	**24 725.06 € H.T**

Le coût total de l'opération s'élève à **24 725.06 € H.T.** Ci-dessous le plan de financement est donc le suivant :

Recettes	**%**	**Montant total de la subvention**	**Etat d'avancement**
DETR 2026	80	19 780..04 €	Sollicitée
Total recettes	**80**	**19 780.04 €**	
Autofinancement de la Commune	**20**	**4 945.01 €**	
Coût total de l'opération	**100**	**24 725.06 €**	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le plan de financement de l'opération tel qu'exposé ci-dessus ;
- Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à solliciter une subvention auprès de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait certifié conforme
La secrétaire de séance,
Josiane CHARRIER

Le Maire,
Christian HORELLOU

MAIRIE DE DINEAULT (Finistère)

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Une décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Transmis au représentant de l'Etat